président de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR a saisi le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE et le préfet du Loiret Pierre-Etienne BISCH de la décision du maire (UMP) d'Orléans et député du Loiret Serge GROUARD de confier à un conseiller municipal une délégation relative à la "lutte contre l'immigration clandestine", soulignant que ce sujet "relèvent des compétences et prérogatives de l'Etat". Il leur a demandé d'étudier en conséquence les recours

② SUEUR / Orléans / lutte contre l'immigration clandestine : Le sénateur (PS) du Loiret et

devant la juridiction administrative susceptibles d'être mis en œuvre.